

Collectif Anti-éolien pour la Sauvegarde du Cantal
Madame Claude Anseaume
25 avenue de la promenade
15800 – Vic-sur-cère
Tél 06 61 75 52 85

Ce 17 janvier 2021

A toutes les associations
antiéoliennes du cantal

Cher(es)ami(es),

La page 2020, difficile sans aucun doute pour vous et vos familles, est tournée et 2021 reste à écrire.

Je vous souhaite une belle année remplie de joie et de réussites pour vous et vos proches.

Que 2021 soit l'année du ralentissement de l'implantation de parcs éoliens dans notre département et le succès du combat de nos associations.

Votre motivation et vos actions font leur chemin lentement mais sûrement. Nous ne devons rien lâcher. Preuve en est : en 2020 le refus par la cour d'Appel de Lyon du projet de parc sur le plateau du Coyan après 8 ans de mobilisation et d'opposition. Une victoire très importante pour notre département étant donné le site emblématique que représente ce plateau. N'hésitez pas à invoquer ce succès auprès des élus quand vous les rencontrez, votre crédibilité n'en sera que plus accrue.

Nous n'avons pas tenu d'Assemblée Générale pour raison de pandémie et sans doute devons-nous attendre encore quelques mois pour y parvenir. Aussi je profite de ce courrier pour un petit bilan.

Sachez que :

- 1) le projet de Cézens fait l'objet d'un supplément d'informations demandé par la DREAL.
- 2) le projet de Trizac verra sans doute son enquête publique se tenir au printemps 2021. Nous comptons sur la persévérance et la motivation des trizacois pour déjouer ce projet !
- 3) il y aura changement d'éoliennes sur Rageade 3
- 4) il y a une instruction pour 4 éoliennes supplémentaires à Rageade
- 5) le projet de Badailhac, 14 éoliennes, n'a pas encore fait l'objet d'une demande environnementale. Les mairies concernées ne semblent pas favorables au projet. A suivre
- 6) le projet de Saint Cernin : l'association a-t-elle réussi à faire plier le maire ? Ne désarmez pas
- 7) le projet de Parlan : autorisation de la préfecture et recours contre cette autorisation en attente du résultat. Recours gracieux contre le maire pour l'autorisation donnée pour remonter le mât de mesure
- 8) En chataigneraie : Projet sur 3 communes, Vitrac, Boisset et Saint-Mamet, à ce stade l'avis des mairies est défavorable ou en attente.
- 9) il y a 1 projet de 6 éoliennes à Cros de Ronesque
- 10) Projet au Bruel abandonné après le refus de Tournemire, Laroquevieille et Girgols.
- 11) Refus par le Préfet du Cantal de l'Extension du parc d'Allanche grâce au milan royal.
- 12) Bonne nouvelle également chez nos proches voisins du Lot et de Corrèze : Refus d'autorisation environnementale par le préfet de Corrèze pour le parc de 10 éoliennes en Xantrie (Camps, Sexcles, Mercoeur) ; de même refus par le préfet du Lot de 5 éoliennes à Comiac.

J'ai le sentiment que de plus en plus de communes nous écoutent et comprennent les enjeux de tels projets sur leur territoire. Il apparaît essentiel, dès la rumeur d'un projet, que nous continuions à les rencontrer et à les informer de tous les aspects négatifs. Si tous les conseils municipaux concernés par un projet se positionnent très rapidement et négativement il y a peu de chance pour que le promoteur persévère.

Je vous souhaite bon courage et encore meilleurs vœux à toutes et tous.

Claude Anseaume
Présidente du CASC